

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille neuf, le 14 mai à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 05 mai 2009, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Guy RAGEY, Claude GOY, Jean Marc BRUYAS, Patrick CHILLET, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Anne Marie POIROT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Josette FAYOLLE, Karine BARRON, Jérôme GUBIEN, Pascal CHILLET, Jeannine PHILIS.

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Karine BARRON

SEANCE DU 14 MAI 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'approbation du compte rendu des séances précédentes en date du 12 mars 2009 et du 09 avril 2009 sont approuvés à l'unanimité.

N° 2009-023 : Demande de subvention amendes de police 2008

Madame le Maire explique au conseil municipal que des opérations de voirie peuvent être subventionnées par le conseil général du Rhône, à travers la dotation amendes de police. Les investissements ainsi subventionnés ont trait notamment à la sécurisation du réseau routier.

Pour l'exercice 2009, la commune de Larajasse souhaite procéder à deux opérations au titre des amendes de police :

- Aménagement de trottoirs à L'Aubépin rue Thiollier. Il s'agit de sécuriser le cheminement des piétons pour accéder à l'aire de jeux de L'Aubépin. L'opération s'élève à un montant de 32 781 € HT.
- Agrandissement du parking de l'aire de jeux à L'Aubépin, visant à permettre le stationnement des véhicules en toute sécurité devant l'aire de jeux. L'opération s'élève à un montant de 4 445.70 € HT.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir demander au conseil général du Rhône l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour les deux opérations de sécurité routière susvisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter le conseil général du Rhône pour l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police, concernant les opérations de sécurité routière susvisées.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Commission voirie

Monsieur Guy RAGEY fait le point sur plusieurs dossiers :

- La commune va procéder à l'achat d'une armoire de rangement pour les archives municipales d'état civil, classée N1 en matière de lutte contre le feu. Le montant de cet achat s'élève à 400 € HT.
- Le personnel communal va effectuer les travaux pour clore l'aire de jeux de L'Aubépin.
- Concernant les travaux de voirie de la communauté de communes, le reliquat de l'année 2008 va être employé pour faire un enrobé bicouches Chemin des Grandes Bruyères, Chemin de Borfignon et Chemin du Cartet.

Le programme 2009 va quant à lui concerner le goudronnage de la moitié du parking du pôle d'animation, et la réfection du Chemin du Gros Fou. L'entreprise ayant obtenu le marché communautaire est la Colas.

Nettoyage Etang de Lafay

Monsieur Guy RAGEY rappelle que l'étang de Lafay est un lieu touristique important sur la commune : les promeneurs aiment bien s'y balader et les pêcheurs peuvent pratiquer leur activité. Néanmoins, depuis quelques années, l'eutrophisation de l'eau nuit à la qualité du site. Un curage est donc envisagé, qui devait se faire depuis de nombreuses années déjà.

L'ensemble des devis, concernant le curage et le déversoir, s'élève à environ 60 000 € HT. Ce montant ne comprend pas la gestion des déchets, qui reste, selon le bail, de la responsabilité du propriétaire de l'étang. Madame le Maire explique que des analyses devront être faites en amont afin de s'assurer de l'absence de produits toxiques dans ces déchets (métaux lourds par exemple).

Le conseil municipal devra se prononcer lors de sa prochaine séance sur la réalisation ou non de ces travaux importants.

Réunion d'adjoints

- 1 seul permis de construire a été déposé dernièrement : hameau de la cipièrre.
- Plusieurs subventions ont été notifiées à la commune : 297 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement, 94 000 € correspondant au solde de l'opération du contrat pluriannuel relative à l'achat du clos Mary (le total de la subvention s'élevant à 496 838 €).

Ordures ménagères

- Le SIMOLY va procéder à l'achat d'un nouveau camion de collecte des ordures ménagères. Un espace tri pour les déchets médicaux humains est effectif à la déchetterie.
- Le litrage des sacs est modifié : les sacs de 30 litres ne seront plus distribués et devront être achetés en supermarché.
- Enfin, il y a de nombreux impayés de la redevance ordures ménagères, ce qui nécessite des poursuites coûteuses pour obtenir le paiement.

Questions sociales

- Monsieur Jean Pierre AVENIER seconde Madame Josette FAYOLLE pour les questions relatives au secteur social.
- Au niveau intercommunal, un rapprochement entre MAD services et l'ADMR semble s'opérer ; l'activité de ces deux structures étant souvent similaire.

- L'ADMR sollicite le conseil municipal pour l'obtention d'une salle, gratuitement ou selon un tarif préférentiel, afin d'organiser leur thé dansant le 11 décembre 2009. Le conseil municipal propose le tarif de 270 € pour la salle culturelle du pôle d'animation. Ceci à condition que la salle soit libre à cette date.
- Le centre aéré recherche de toute urgence un(e) directeur (trice) pour cet été. Toute l'équipe d'animation est déjà recrutée ; il ne manque que le titulaire du BAFD.
- La mise en place de défibrillateurs semble assez complexe, et une formation à leur utilisation apparaît indispensable.
- La crèche intercommunale Pirouette à Saint Symphorien sur Coise va ouvrir pour 30 places au 1^{er} septembre 2009.
- Une auto école sociale va être ouverte prochainement sur le canton : des personnes dans le besoin pourront passer leur permis de conduire à des tarifs très intéressants, à la double condition d'être gêné financièrement pour passer leur permis, et d'en voir absolument besoin pour obtenir un emploi.

Commission école

Monsieur Fabrice BOUCHUT rend compte de la commission école qui s'est tenue en date du 28 avril 2009, ayant traité la gestion future de la cantine et de la garderie scolaire.

Concernant la cantine scolaire, l'association de gestion a dans un premier temps émis le souhait de ne plus s'occuper de la gestion. Depuis cette demande, plusieurs éléments contradictoires sont parvenus en Mairie. Un état des lieux financier a donc été réalisé :

- Si la gestion de la cantine reste associative, la municipalité participera à hauteur d'environ 2 300 € par an, afin de couvrir l'ensemble des frais de gestion (notamment repas et salaire).
- Si la gestion de la cantine devient municipale, la commune aura entièrement en charge ce service. Le repas sera préparé par un traiteur.

Pour ces 2 hypothèses, le coût du repas pris en compte s'élève à 4,15 €. Un courrier relatant ces 2 options va être envoyé à l'association de gestion de la cantine. Une réponse claire et définitive sur le mode de gestion choisi devra parvenir en Mairie très rapidement, afin que le cas échéant, celle-ci puisse s'organiser.

Concernant la garderie périscolaire, aucune décision n'est prise sur ce dossier. Des éléments de réponses, notamment relatifs au transport scolaire, manquent encore. Le dossier sera discuté au prochain conseil.

Bibliothèques

- Les bibliothèques du canton organisent un festival autour de la nouvelle, le 28 juin 2009. Chacun peut prendre part au festival, et notamment se lancer pour écrire une nouvelle.
- Les bénévoles de la bibliothèque ont visité la Villa Mary et émis quelques propositions d'agencement des futurs locaux. Outre la pertinence de ces propositions, la démarche participative de ces bénévoles est intéressante.

Commission tourisme

Madame Anne Marie POIROT rend compte des activités touristiques du canton et de la commune :

- La maquette définitive des 3 panneaux des circuits culturels est faite. Le coût pour la communauté de communes s'élève à 2 500 € HT pour ces 3 panneaux, et le coût total des panneaux de cette opération à 9 100 € HT.
- Sur la commune, 3 circuits sont proposés pour les groupes par l'Office de Tourisme, sur une journée : randonnée le matin, repas le midi, et visite l'après midi.
 - Autour de Vaudragon, avec repas au Nézel
 - Circuit en relation avec les Châteaux (pique nique)

- Circuit en relation avec les chapelles (pour les bons marcheurs, pique nique)

L'office du tourisme finalise actuellement les circuits, les modalités de ravitaillement et les coûts.

- L'Office de tourisme recrute un agent d'accueil, en remplacement pendant une période de congé maternité (15 juillet – 05 novembre). Pour plus de renseignements, il convient de contacter Madame Anne Marie POIROT, Présidente de l'Office du Tourisme.
- Le Point Info Santé sera opérationnel en septembre. Une large communication sera faite pour que les administrés aient connaissance de son existence et de son objet.

Informations CDC

- La Communauté de communes va conclure un bail à construction avec le propriétaire du terrain sur lequel sera construit le parc éco habitat.
- L'atelier étape 69 connaît quelques difficultés financières, liées à la conjoncture. Les personnes handicapées embauchées doivent être reclassées, soit sur Saint Etienne ou Montbrison.
- La Communauté de communes va éditer son bulletin en juin, de 16 pages. Le Larajasse Info pourra être distribué en même temps.
- Un questionnaire relatif à Internet est remis aux élus, dans le cadre de la réalisation du site Internet de la CDC.

Commission urbanisme

- La prochaine réunion de la commission urbanisme aura lieu le 26 mai 2009.
- Une trentaine de demandes sont parvenues en Mairie concernant les changements de destination des bâtiments agricoles.

Association Jarts'Air

L'association Jarts'Air avait cessé son activité pendant une période. Un nouveau bureau a été constitué, et l'objectif est d'organiser chaque année un concert ou spectacle important au pôle d'animation. Pour l'année 2009, Gérard LENORMAND est pressenti.

Néanmoins, l'association sollicite une avance financière pour son démarrage. Les membres votants du conseil municipal sont d'accord pour cette aide, qui devra être remboursée.

Qualité de l'eau

Madame le Maire informe le conseil municipal du rapport sur la qualité de l'eau d'alimentation pour l'année 2008 : la qualité est bonne et l'eau est conforme aux limites de qualité réglementaires pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques mesurés.

Le rapport est disponible en Mairie.

Informations diverses

- La lagune de Lamure devra être curée prochainement. Cette opération doit s'effectuer régulièrement.
- Le réseau d'électricité doit être renforcé à Lamure, pour que la tension soit conforme aux normes réglementaires. Ce renforcement est à la charge des communes. Le SYDER apporte son aide à hauteur de 60%. Le coût des travaux s'élève à 80 000 €.
- Le 07 juin 2009 ont lieu les élections européennes.

- Le transport à la demande organisé par le SIMOLY et le conseil Général du Rhône est revu. Il n'existera plus qu'un seul point de ramassage sur la commune, situé à Larajasse devant l'épicerie. Les personnes désireuses d'obtenir ce service devront appeler la veille avant 15 heures, et seront prises devant chez elles, emmenées au point de desserte, et ramenées chez elles. Le conseil municipal s'interroge sur le gain financier de cette opération.
- Les études concernant le haut débit vont être réalisées fin mai, et les travaux sont normalement prévus pour septembre.

Fin de la séance 23h50